



Sainte-Cécile-de-Milton

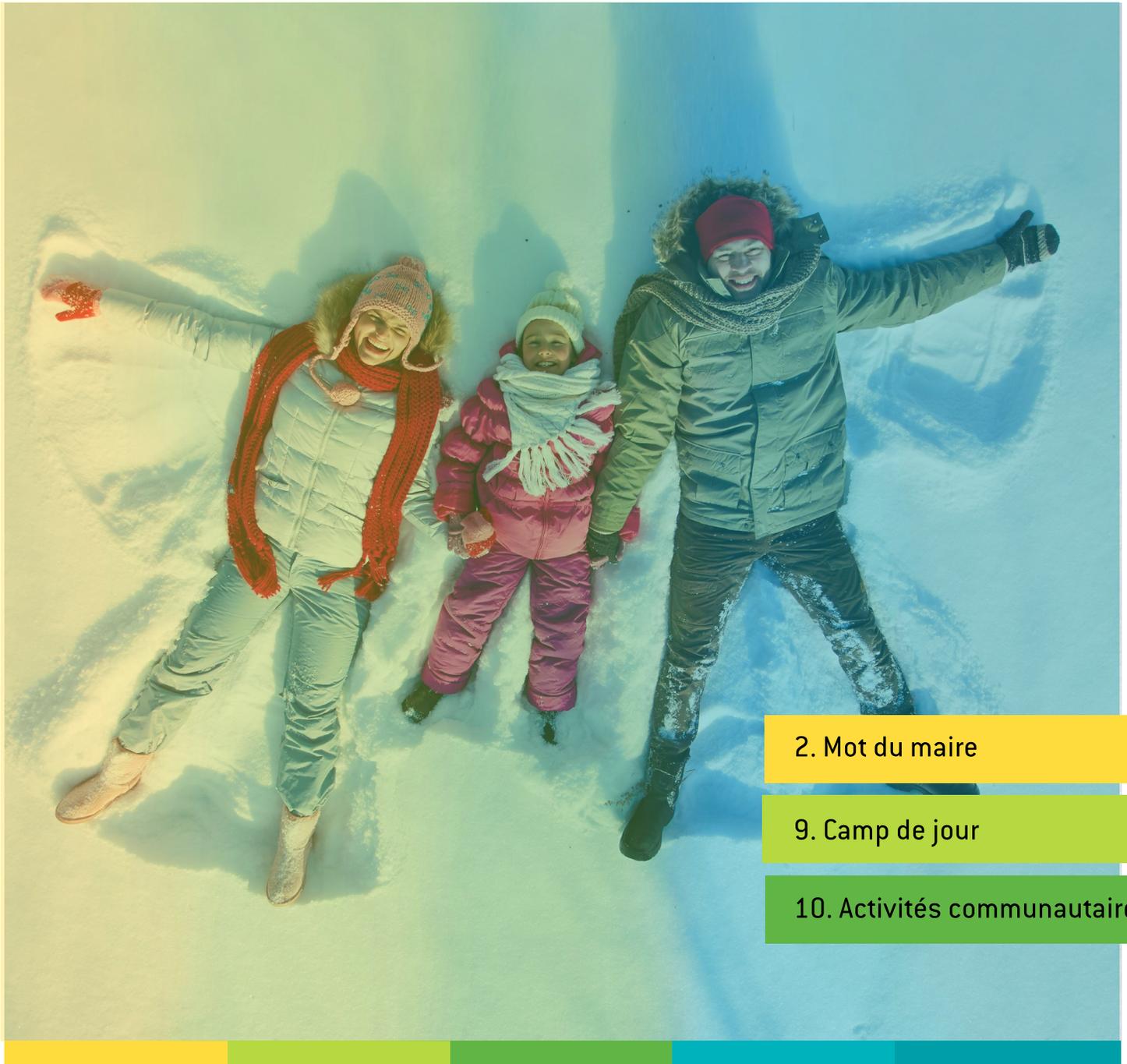
NOTRE

Actualité

ÉDITION RÉGULIÈRE

N° 108

FÉVRIER 2024



2. Mot du maire

9. Camp de jour

10. Activités communautaires

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Dans un premier temps, permettez-moi, au nom de mes collègues et du personnel, de vous transmettre nos meilleurs vœux en ce début d'année 2024.

Je ne sais pas si c'est pareil pour vous, mais j'ai l'impression de ne pas avoir vu défiler 2023. 2024 ne fait que commencer et déjà, nous sommes dans l'action pour préparer les projets de l'année à venir.

Le nouveau garage municipal devrait voir le jour cet été, tout comme les sentiers Milton, ainsi que la pumptrack. Ce sont trois projets attendus qui contribueront, j'en suis sûr, à augmenter la qualité de vie de notre communauté.

Un autre projet et non le moindre : le lien cyclable Granby / Milton. Au moment d'écrire ces lignes, nous en sommes à préparer la soirée d'informations pour les propriétaires concernés par le tracé, ainsi que celle pour la population. Ce sera une belle occasion de prendre connaissance du tracé et des défis qui viennent avec un tel projet. Le but de ces soirées, c'est de pouvoir vous entendre et échanger avec vous, de répondre à vos questions et d'apporter des ajustements au besoin, selon vos commentaires. Nous aurons le plaisir de vous présenter le projet, les coûts ainsi que l'échéancier.

Pour ce qui est de notre réseau routier, celui-ci ne sera pas en reste. Si nos demandes d'aide financière sont acceptées, le pavage du Rang du Haut-de-la-Rivière Nord et Sud seront refaits, plusieurs remplacements de ponceaux sont prévus, ainsi que de nouvelles glissières de sécurité qui seront mises en place sur ces deux tronçons. D'autres travaux d'entretien sont aussi prévus à divers endroits sur notre réseau.

Un mot sur l'entente loisirs que nous avons renouvelée pour cinq ans avec Granby. Oui, nous avons majoré de façon significative le coût pour l'obtention du certificat d'admissibilité qui vous permet

d'acquérir la carte-loisirs de Granby. Nous nous retrouvons dans la même situation qu'il y a une vingtaine d'années, quand Granby avait décidé que les ententes seraient renouvelées sur la base des cartes-loisirs émises par les municipalités. Chez nous, à Sainte-Cécile-de-Milton, ce sont 399 cartes qui ont été en circulation pour l'année de référence 2023. Granby a multiplié le nombre de cartes par 175 \$, ce qui nous donne un total de 80 298 \$ incluant les taxes. C'est le coût pour avoir accès aux infrastructures de loisirs de Granby. On ne met pas en cause le coût; Granby a investi beaucoup d'argent au cours des dernières années pour avoir des infrastructures de qualité. Il est normal que les autres municipalités en assument une partie puisque nous ne pourrions pas, même si nous le souhaiterions, supporter de telles infrastructures.

Ce que le conseil vise avec cette mesure, c'est de s'assurer que les cartes émises soient utilisées. Nous savons que presque la moitié des cartes émises n'étaient pas utilisées, ou ne l'étaient que pour le rabais du Zoo. Rabais qui, soit dit en passant, est aboli pour 2024.

Si le renouvellement des cartes diminue de façon importante, il sera possible d'ajuster le prix à la baisse pour les prochaines années. À titre d'exemple, cette année, nous devons payer les 80 000 \$ pour les cartes valides en circulation. Si nous n'émettons que 100 certificats d'admissibilité, à 175 \$ chaque, notre collectivité aura tout de même à assumer la différence, soit 62 500 \$. Cependant, avec un nombre de cartes moindres en circulation en 2024, la somme à payer pour 2025 diminuera de façon importante. Nous espérons ainsi rétablir le tout (diminution des cartes non utilisées) afin d'en arriver à un coût de revient plus raisonnable pour tous.

Vous êtes notre raison d'être,

Paul Sarrazin, maire

TERRAIN RÉSIDENTIEL À VENDRE PAR LA MUNICIPALITÉ
169, RUE PRINCIPALE | 3 367 MÈTRES CARRÉS

Informations : www.miltonqc.ca section des actualités, au bas de la page d'accueil

DÉVOILEMENT DE LA CAPSULE TEMPORELLE

C'est lors de la soirée de reconnaissance aux bénévoles, qui s'est tenue le 2 décembre dernier, que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a eu l'honneur de dévoiler sa capsule temporelle, une initiative du comité du 175^e anniversaire de la fondation de la municipalité.

Monsieur Paul Sarrazin, en présence de Martin Bruneau, membre du comité du 175^e, a dévoilé la capsule, marquant ainsi le point culminant des célébrations qui avaient malheureusement payé les frais de la pandémie de COVID-19.

Cette capsule temporelle, pensée et créée par le comité du 175^e, incarne le désir de laisser une empreinte durable des festivités pour les générations futures de Sainte-Cécile-de-Milton. À l'intérieur de cette capsule, on trouve entre-autre les témoignages des élèves et du personnel de l'école Ste-Cécile, une lettre du maire et la liste des maires qui ont dirigé la municipalité depuis sa création, offrant ainsi une perspective historique aux futurs citoyens qui auront le privilège de découvrir ce témoignage du passé dans 23 ans.

La capsule temporelle sera fièrement exposée au hall Desjardins de la salle communautaire, protégée par un verre renforcé, garantissant sa préservation pour les générations à venir.



SOIRÉE DE RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES

LA MUNICIPALITÉ CÉLÈBRE LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE 140 BÉNÉVOLES LORS DE LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE QUI S'EST DÉROULÉE LE 2 DÉCEMBRE 2023. Ces dévoués citoyens ont joué un rôle crucial tout au long de l'année pour faire de notre communauté un endroit où il fait bon vivre.

Les bénévoles provenant de diverses organisations telles que la FADOQ, Les Loisirs Ste-Cécile Inc., le Comité Arts et Culture, Agir-Vert, les pompiers volontaires, le Comité d'urbanisme, les comités de l'école primaire, ainsi que les bénévoles impliqués dans des événements communautaires et des activités diverses ont tous été honorés lors de cette soirée mémorable.

Andréanne Larouche, lors de son discours émouvant, a souligné l'importance cruciale du bénévolat dans le tissu social de notre communauté. Elle a mis en lumière l'impact significatif que chaque bénévole a eu sur notre qualité de vie.

Cette année, le conseil municipal a pris la décision de reconnaître huit bénévoles qui se sont démarqués de manière exceptionnelle. Ces jeunes ont consacré leur temps et leurs efforts à concevoir, créer et mettre en œuvre le labyrinthe d'Halloween en octobre dernier. Leur initiative, née du désir de maintenir le lien avec les enfants après le camp de jour estival, a été saluée par la communauté.

La soirée a également été marquée par la révélation de la capsule temporelle, un projet du Comité du 175^e qui avait été reporté en raison de la pandémie de COVID-19.

La réussite de la soirée a été soulignée par un repas chaleureux et une soirée casino animée. Ces moments ont offert aux convives présents l'occasion de s'amuser et d'échanger dans une atmosphère conviviale, renforçant ainsi les liens au sein de notre communauté.

LES NOUVELLES

VERSEMENTS DES TAXES

CALENDRIER 2024

4 mars 8 juillet
15 avril 19 août
27 mai 30 septembre



Les comptes de taxes seront envoyés au plus tard le 2 février

SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

CALENDRIER 2024

Les séances publiques se tiennent les lundis, à la salle communautaire dès 19 h. Bienvenue à tous!

15 janvier 13 mai 9 septembre
12 février 10 juin 7 octobre
11 mars 8 juillet 11 novembre
8 avril 12 août 2 décembre
9 décembre | budget 2025

ÊTES-VOUS

PRÊT?

72 HEURES

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans une trousse ou un bac accessible facilement :

- Eau potable (6 litres/personne)
- Nourriture non périssable (au moins 3 jours)
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles, et piles de rechange
- Lampe frontale, briquet, allumettes et chandelles
- Trousse de premiers soins

SOYEZ PRÊTS EN TOUT TEMPS À VIVRE UNE SITUATION D'URGENCE

- Les autorités recommandent aux citoyens d'être autonomes en tout temps, pour une durée minimale de 72 h, via notamment la constitution d'une trousse 72 h.
- 72 h, c'est le temps estimé pour que la réponse d'urgence s'organise, et puisse être en mesure de répondre au plus grand nombre.
- En tout temps il est possible d'avoir accès à l'eau potable à l'extérieur du garage municipal (sur le côté droit).



Une urgence? Composez le *4141

- Il s'agit de la ligne directe vers la centrale de la Sûreté du Québec
- Les centrales 911 doivent effectuer un transfert vers la SQ lorsque vous appelez. En composant le *4141, c'est direct, donc plus rapide
- Pour une ligne résidentielle, faites le 310-4141



Info-projet

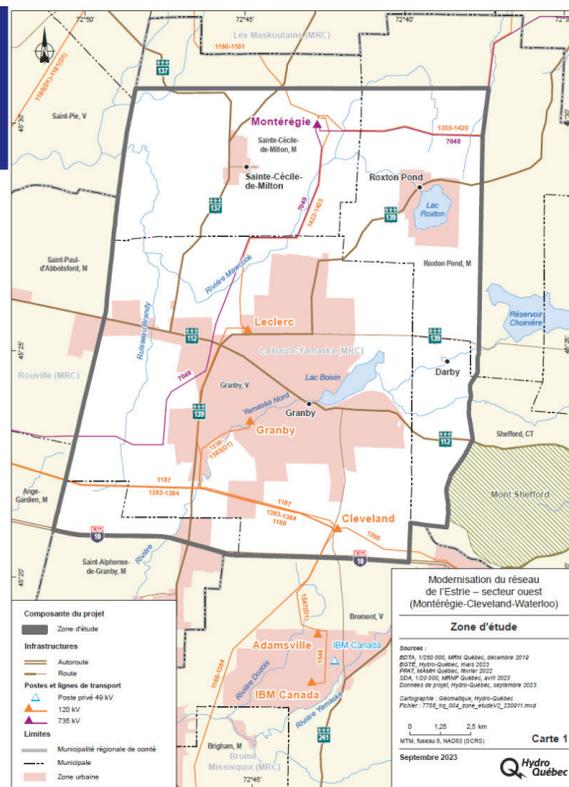
Reconstruction du poste de Cleveland et nouvelle ligne d'alimentation à 230 kV

En Estrie, comme partout ailleurs au Québec, les besoins en électricité vont en augmentant. Pour répondre à cette croissance de la demande d'électricité dans la région, Hydro-Québec projette de reconstruire le poste de Cleveland, situé à Granby, ainsi que d'ajouter une ligne de transport d'électricité entre le poste de la Montérégie et le nouveau poste de Cleveland.

Le projet débute à peine. Une zone d'étude a été définie sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska afin de bien comprendre les usages actuels du territoire (voir carte). Il s'agit de la première étape du projet.

En 2024, l'équipe de projet ira à votre rencontre. Avec la collaboration du milieu, Hydro-Québec souhaite déterminer le tracé de moindre impact pour la ligne projetée. Plusieurs activités seront déployées en vue de discuter du projet avec vous et de recueillir vos commentaires et suggestions.

www.hydroquebec.com/projets/monteregie-cleveland/
Ligne info-projets : 1 877-653-1139 ✉ ramrichelieu@hydro.qc.ca



Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'Unité Géomatique, à Hydro-Québec.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

ASSUREZ-VOUS QUE VOS CAMÉRAS DE SURVEILLANCE RÉSIDENIELLE RESPECTENT LES LOIS ET RÈGLEMENTS.

L'installation de caméras de surveillance peut s'avérer une solution judicieuse pour éviter les vols de colis par exemple. Par contre, sachez-vous que l'utilisation de ce type d'équipements était soumise à la réglementation provinciale?

En effet, le Code civil du Québec et la Charte des droits et libertés de la personne encadrent l'utilisation des caméras de surveillance et ce qu'il est permis de filmer.

Les articles 3 et 35 du Code précisent que «toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée». L'article 5 de la Charte indique pour sa part que «toute personne a droit au respect de sa vie privée».

Concrètement, pour vos caméras qui surveillent l'extérieur, vous devez vous assurer que l'équipement ne filme que ce qui se passe sur votre terrain. Une caméra qui pointerait vers le voisin porterait atteinte au droit à la vie privée de cette personne.

L'utilisation de caméras de surveillance doit être faite dans le but d'assurer la sécurité de votre maison et non d'espionner votre voisinage.



Pour des précisions sur les règles et lois qui sont en vigueur concernant les systèmes de surveillance par caméra, consultez le site Internet du gouvernement du Québec :

Code civil du Québec

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/ccq-1991>

Charte des droits et libertés de la personne

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>

VTT ET MOTONEIGE DANS LES RUES



La Municipalité désire rappeler les lois et règlements en vigueur aux utilisateurs de véhicules hors route (motoneiges, VTT, entre autre).

CE QUE DIT LA LOI :

-Il est interdit de circuler sur les chemins publics, sauf dans de rares exceptions prévues par la loi.

-On peut traverser un chemin public ou y circuler seulement si une signalisation routière permet de le faire.

Pour plus d'informations concernant la réglementation en vigueur, consultez le site Internet de la SAAQ :

Motoneige

saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/motoneige/ce-que-dit-la-loi

VTT

saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/vehicule-tout-terrain/ce-que-dit-la-loi



LICENCE DE CHIEN

N'oubliez pas d'**enregistrer votre chien** auprès de la Municipalité. Si vous ne le faites pas, vous êtes passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$ par chien.

L'enregistrement se fait lors de l'adoption d'un chien **ET à chaque début d'année**, à l'hôtel de ville, au coût de 25 \$ (par chèque ou argent comptant).

Au plus, le nombre total de chien autorisé par unité (propriétaire ou locataire) est de deux chiens maximum.

LE CONTRÔLE DE VOTRE CHIEN

Lorsque votre chien est en liberté sur votre terrain sans sa laisse, n'oubliez pas **qu'il doit rester à l'intérieur des limites de terrain de votre propriété**.

Hors de ces limites, le gardien de l'animal doit le tenir captif ou en laisse et en avoir le contrôle. Il doit être capable de retenir l'animal en laisse, sans que celui-ci lui échappe, et être capable de contrôler ses déplacements.

Si votre chien se retrouve à l'extérieur des limites de votre terrain lorsqu'il est en liberté (sans laisse), vous êtes passible d'une amende minimale de **200 \$** et maximale de **400 \$**, en plus des frais associés.

RAPPEL CONCERNANT LE CONTRAT D'ENTRETIEN DE VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE

Si vous avez une installation septique de type Bionest, Écoflo, Hydro-Kinetic, System O)) (Envirosptic) ou DpEC, la Municipalité vous rappelle qu'il est obligatoire de se prévaloir d'un contrat d'entretien annuel du fabricant, conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22).

Une copie du contrat doit être remise, chaque année, à la Municipalité. Elle peut être par poste à l'adresse suivante : 112, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0, ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@miltonqc.ca.

Veuillez noter que cet entretien est essentiel pour assurer le bon fonctionnement de votre système de traitement secondaire avancé ou tertiaire.

RAPPEL CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE VOTRE ENTRÉE CHARRETIÈRE ET DE VOTRE STATIONNEMENT

La saison hivernale est maintenant bien établie et qui dit saison hivernale, dit neige.

Lorsque vous déneigez votre entrée charretière et votre stationnement, vous devez obligatoirement déposer la neige sur votre terrain.

Jeter ou déposer sur les trottoirs, les chemins, les fossés et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, de la neige, du sable, du gravier ou de la glace provenant d'un terrain privé constitue une nuisance et est prohibé.

Assurez-vous donc de déneiger votre propriété en disposant de la neige à même les limites de votre propriété.

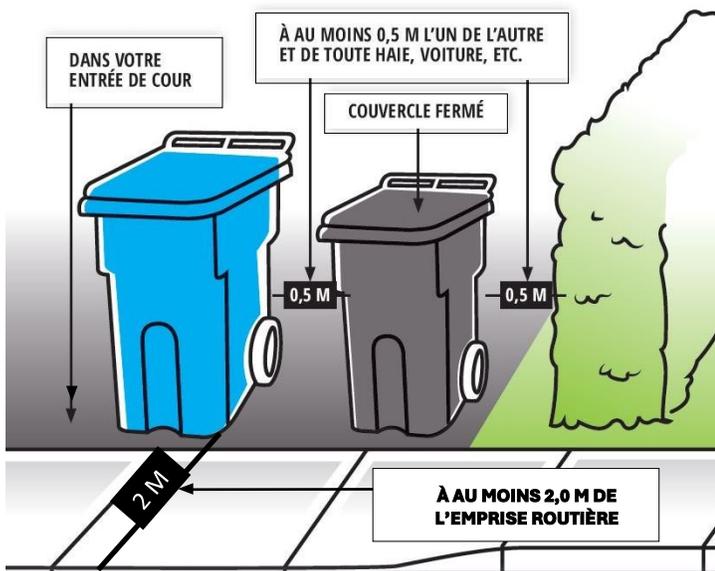
MERCI DE BIEN POSITIONNER VOS BACS ET DE FAIRE ÉQUIPE AVEC NOUS!

En hiver, le positionnement de vos bacs devient particulièrement important.

N'oubliez pas de :

- Positionner vos bacs dans votre entrée de cour à au moins 2 mètres de l'emprise de rue;
- Dégager le passage pour les piétons et les opérations de déneigement;
- Bien fermer le couvercle de vos bacs.

Si les consignes ne sont pas respectées, vos bacs pourraient ne pas être vidés ou renversés durant les opérations de déneigement. Lors d'une tempête, rappelez-vous que si votre bac n'est pas plein, vous avez toujours l'option d'attendre la prochaine collecte.



SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC

La prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC aura lieu le mercredi 14 février à 19 h dans la salle du conseil située au 142, rue Dufferin.

L'ordre du jour sera publié sur le site Internet de la MRC dans les jours précédant la séance. Consultez-le au www.haute-yamaska.ca sous la rubrique Documentation.



142, rue Dufferin, Granby
450 378-9975 | haute-yamaska.ca

GENEDEJETER.COM

TOUT SUR LES COLLECTES ET LES ÉCOCENTRES



FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS : PROJETS PORTEURS RECHERCHÉS!

Les promoteurs qui souhaitent obtenir un financement pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ ont jusqu'au 19 février 2024 pour déposer un projet dans le cadre du Fonds de développement des communautés 2024-2025 de la MRC.

Au fil des ans, ce fonds a permis de réaliser des projets d'envergure tels que la relance de la popote roulante à Granby et à Waterloo, les plans et devis du centre multifonctionnel du Canton de Shefford ainsi que de multiples projets à vocation environnementale comme des nichoirs pour la sauvegarde d'espèces aviaires menacées.



LE NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC OFFICIELLEMENT INAUGURÉ!

C'est le 12 décembre dernier qu'a eu lieu l'inauguration officielle du nouveau bâtiment situé au 142, rue Dufferin, siège social de la MRC de La Haute-Yamaska. La MRC vise à obtenir une certification LEED OR pour cet édifice hautement écoresponsable et à devenir une référence en matière de construction d'immeuble municipal.

Élu.e.s de tous azimut, employé.e.s et contracteurs se sont réunis à cette occasion pour célébrer le début d'une nouvelle ère pour la région.

Pour connaître les heures d'ouverture de la MRC, visitez le haute-yamaska.ca/nous-joindre.



STE-CÉCILE



0-17 ANS

APPROPRIE-TOI TA PAGE!

Un bon moyen d'écouter nos jeunes citoyennes et citoyens est de leur offrir l'opportunité de s'exprimer publiquement. Cette section du bulletin sera donc dédiée à la participation des jeunes.

Tu crée des dessins, peintures, poèmes ou des histoires? Un sujet te tient à coeur et tu souhaites en parler? Tu veux rassembler des gens? Saisis ta chance! C'est ici que ça se passe!

C'EST QUOI, UNE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS?

Une Municipalité amie des enfants c'est une municipalité qui s'engage à **respecter les droits de l'enfant** et dans laquelle **ses opinions, ses besoins et ses priorités font partie intégrante des décisions**, des politiques et des services publics.

C'est une collectivité qui rend son milieu de vie toujours plus accueillant et accessible aux enfants, tout en améliorant leur sécurité, leur environnement ainsi que leur accès à la culture et aux loisirs.

Une MAE, c'est aussi une municipalité qui encourage la participation des enfants au sein de la communauté et qui s'assure qu'ils seront **informés, consultés, écoutés et respectés** dans les décisions et les projets qui les concernent.

On a hâte de voir ce que tu as à partager!
viocommunautaire@miltonqc.ca

Tu peux aussi t'informer en nous téléphonant : 450 378-1942, poste 126



NOUS RECRUTONS!

EMPLOIS D'ÉTÉ AU CAMP DE JOUR

Laisse aller ton **imagination** et ta **créativité**, parce qu'on aime vraiment ça! 🧐

Vis des **expériences** inoubliables avec les enfants et tes collègues! 👁️

Entretiens ton **bronzage** en travaillant à l'extérieur! Deviens **ANIMATRICE** ou **ANIMATEUR** de camp de jour et deviens l'**idole** des enfants (rien de moins)! 😎

Tu dois avoir **15 ans** et plus et avoir au moins terminé ton **secondaire 3** en 2024, être **dynamique** et **responsable** et évidemment, **aimer les enfants**! ➡️

Poste temps plein (35 à 40 heures)
Du 25 juin au 16 août 2024 🕒

CV et informations
viecommunautaire@miltonqc.ca | 450 378-1942 p. 126

CAMP DE JOUR

25 JUN AU 16 AOÛT 2024

HORAIRES (Fermé les 24 juin et 1^{er} juillet)

Camp de jour (CDJ) : Lundi au vendredi 8 h 30 à 16 h 30

Service de garde (SDG) : Lundi au vendredi 7 h à 8 h 30 et 16 h 30 à 17 h 45

Clientèle

Enfants de 5 ans et plus qui ont complété la maternelle 5 ans

Périodes d'inscription

Résidents : À partir du mardi 16 avril à 8 h

Pour tous : À partir du mardi 30 avril à 8 h

Les inscriptions sont priorisées sur la base du "premier arrivé, premier servi", tant qu'elles respectent leur période d'inscription. Toute inscription remise avant la date et l'heure prévue se verra attribuer la dernière place dans l'ordre des inscriptions.

Tarifications

5 semaines et +	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant (-15%)	3 ^e enfant et + (-30%)	Semaines 1 et 2 (25-28 juin) (2-5 juillet)	Semaines 3 à 8 (8 juillet au 16 août)
				71 \$	89 \$
SANS SDG	453 \$	385 \$	317 \$	71 \$	89 \$
AVEC SDG	561 \$	477 \$	393 \$	83 \$	104 \$

* Les rabais sont réservés au résidents de Sainte-Cécile-de-Milton. Les non-résidents doivent se référer aux colonnes jaune et bleu uniquement.

Les modalités et le programme seront publiés au bulletin d'avril!



VIE COMMUNAUTAIRE

Sainte-Cécile-de-Milton bénéficie d'une vie communautaire riche et variée, pour tous les groupes d'âges.

DANSES DE LA FADOQ!

9 février
8 mars
20 h à 23 h



Dansez
comme si
personne
ne regardait!

*Reynald Larocque
à la musique!*

Salle communautaire
Info : Lucienne Riel | 450 361-2776



Les Loisirs
Ste-Cécile inc. Présente:

LA FÊTE DES NEIGES
AU PARC DES GÉNÉRATIONS

11 FÉVRIER DE 13 H À 16 H*

**PATINOIRE, GLISSADE, GONFLABLES
FOODTRUCK (ARGENT COMPTANT),
FEU DE JOIE ET ANIMATIONS**

APPORTEZ:
PATINS, LUGES
ET VOTRE TASSE
ISOLANTE!

* ANNULÉE EN CAS DE MAUVAIS TEMPS



Sainte-Cécile-de-Milton



fadoq

50 ANS ET +

SHUFFLEBOARD (GALET)
LES MARDIS 13 H
Salle communautaire

Info : Lucienne Riel | 450 361-2776

Les Loisirs
Ste-Cécile inc.

Levée de fonds

Soirée Crédit Voyage

Réservez la date!
Samedi 9 mars 19 h
Salle communautaire



**PROGRAMME INTÉGRÉ
D'ÉQUILIBRE DYNAMIQUE (P.I.E.D.)**

Le Programme aide à la prévention des chutes, l'amélioration de l'équilibre et de la force des jambes, identifie les comportements sécuritaires à adopter pour rester autonome plus longtemps et plus encore!

Pour les 65 ans et +, vivant à domicile. C'est **gratuit!**

INSCRIPTION
www.pied.kinesiologue.com
pied@kinesiologue.com
450 775-2964 (lundi au vendredi entre 9 h et 17 h)

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec



Les Loisirs
Ste-Cécile inc.

LA CHASSE AUX CŒCOS

Dimanche 24 mars de 10 h à 12 h 30
Parc des Générations

Inscription obligatoire
loisirmilton@gmail.com



Comité
Arts &
culture

**SESSION
HIVER/PRINTEMPS 2024**

Au presbytère, 345 rue Principale à 19 h

21 février : Peinture sur bois
20 mars : Crochet tunisien
17 avril : Petit point (toile)

15 mai : Broderie
12 juin : À déterminer

INFORMATION
Yvette Lussier | 450 378-8644



**Défi
CHÂTEAU
DE NEIGE**

**Du 8 janvier au
12 mars 2024**

RÉSEAU DES
URLS

DEFICHATEAUDENEIGE.CA

VIE COMMUNAUTAIRE



**CUISINEZ EN GROUPE
POUR LE PLAISIR
ET LES ÉCONOMIES!**

GROUPE 1 | 8 h 45 à 12 h
6 février et 19 mars

GROUPE 2 | 8 h 45 à 12 h
28 février et 27 mars

INSCRIPTION
Martine Saint-Germain
450 776-6616 p.5

CUISINES
COLLECTIVES
Haute-Yamaska

**Toast
et café**

**50 ans
et +**

Gratuit!

**Les mardis 13 février
et 12 mars dès 8 h 30**

Salle communautaire

RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

3^e édition
BOTTIN DES RESSOURCES
<https://www.cdchauteyamaska.ca>

**J'AI BESOIN
D'AIDE...**

**Organismes communautaires et publics
de la Haute-Yamaska qui offrent des
services directs à la population.**



Gériatrie sociale HAUTE YAMASKA

POUR LES 65 ANS ET +

SERVICE À DOMICILE

Ce service a pour but d'orienter les personnes qui souhaitent mieux connaître les ressources d'accompagnement existantes selon leurs besoins, que ce soit pour :

- Mieux connaître les services offerts par le réseau de la santé
- Structurer ses finances
- Soutien psychologique
- Aide à la personne
- Briser le silence
- Livraison de repas à la maison
- Adapter son domicile pour éviter les chutes
- Faire valoir ses droits
- Aide domestique

Cette aide pourra vous permettre de demeurer le plus longtemps possible à votre domicile et de maintenir une qualité de vie saine.



C'EST GRATUIT!

Téléphone : 579 420-1522



**Engagés ensemble
pour le bien de la communauté**

Aide aux familles

Grand-maman caresse, soutien familial, aide à la rentrée scolaire, gardiennage d'enfants, aide aux devoirs, Bonhomme à lunettes.

Maintien à domicile

Services offerts afin d'accroître l'autonomie des personnes âgées, handicapées, malades ou convalescentes tout en brisant leur isolement (prêt d'appareils orthopédiques, visites d'amitié, petits services, etc.).

450 372-5033 | CABGRANBY.CA

INFOS-EN BREF

FÉVRIER 2024

7		Collecte des ordures ménagères
9		Danse FADOQ 20 h Salle communautaire
11		Fête des neiges 13 h à 16 h Parc des Générations
12		Séance publique du conseil 19 h Salle communautaire. Bienvenue à tous!
13		Toast & Café, 50 ans et + 8 h 30 Salle communautaire
14		Saint-Valentin
14		Collectes des matières recyclables et organiques
21		Collecte des ordures ménagères
28		Collectes des matières recyclables et organiques

Heures d'ouverture

Hôtel de ville

Lundi	8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Mardi	8 h à 12 h et 13 h à 17 h 30
Mercredi	8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Jeudi	8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi	Fermé



MARS 2024

4 au 8		Relâche scolaire
6		Collecte des ordures ménagères
8		Journée internationale des droits des femmes
8		Danse FADOQ 20 h Salle communautaire
9		Levée de fonds Crédit voyages Salle communautaire
11		Séance publique du conseil 19 h Salle communautaire. Bienvenue à tous!
12		Toast & Café, 50 ans et + 8 h 30 Salle communautaire
13		Collectes des matières recyclables et organiques
20		Arrivée du printemps
20		Collecte des ordures ménagères
24		Chasse aux cocos dès 10 h Parc des Générations
27		Collectes des matières recyclables et organiques
31		Dimanche de Pâques

CONSEIL MUNICIPAL

Paul Sarrazin, maire | 450 378-1942 | 450 777-6717
maire@miltonqc.ca

Ginette Prieur, conseillère siège 1 | 450 531-6517
gprieur@miltonqc.ca

Sylvain Roy, conseiller siège 2 | 450 775-3600
sroy@miltonqc.ca

Johanna Fehlmann, conseillère siège 3 | 450 777-5629
jfehlmann@miltonqc.ca

Jacqueline L. Meunier, conseillère siège 4 | 450 378-6809
jlmeunier@miltonqc.ca

Pierre Bernier, conseiller siège 5 | 450 776-6218
pbernier@miltonqc.ca

Sylvain Goyette, conseiller siège 6 | 450 777-1346
sgoyette@miltonqc.ca

ADMINISTRATION | 450 378-1942

Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier
Poste 122 | direction@miltonqc.ca

Sofiane Fiala, directeur général adjoint, greffier-trésorier adjoint et responsable de l'urbanisme | Poste 132
urbanisme@miltonqc.ca

Luc Ménard, responsable des travaux publics | poste 133
travauxpublics@miltonqc.ca

Karine Laplante, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications | poste 126
viecommunautaire@miltonqc.ca

Andréa Olivarez, adjointe à la direction | poste 127
comptabilite@miltonqc.ca

France Tremblay, réceptionniste | poste 121
mun@miltonqc.ca